



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

Délibération n° DEL 2026 0125

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloé ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Absent(e) :

Monsieur Joris RIVORY

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Frederic AURAND Commande Publique

<u>Objet</u> :	Rénovation de l'école Jeanne d'Arc : avenants au marché de travaux n°2024-018
-----------------------	---

Rapporteur : Jacky ROME

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération n°43 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 autorisant la passation d'un marché de travaux alloti pour la rénovation de l'école Jeanne d'Arc,

Délibération n° DEL_2026_0125 du mercredi 10 juin 2026

VU le marché n°2024018-07 « menuiseries intérieures » passé avec l'entreprise FORISSIER GUILHOT MENUISERIE pour un montant de 157 119,52 € HT,

VU le marché n°2024018-08 « isolation – plâtrerie - peinture » passé avec l'entreprise PERETTI pour un montant de 439 866,87 € HT,

VU le marché n°2024018-13 « plomberie - sanitaires » passé avec l'entreprise CROZE pour un montant de 81 742,84 € HT,

VU les trois ordres de services relatifs aux marchés sus-désignés,

CONSIDÉRANT que des adaptations de prestations sont apparues en cours d'exécution des travaux, entraînant des plus et moins values,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article relatif au prix au sein des actes d'engagement, afin de prendre en compte l'incidence de ces modifications,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux - Accessibilité du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-07 « menuiseries intérieures » conclu avec l'entreprise FORISSIER GUILHOT MENUISERIE, pour un montant de 2 093,65 € HT, portant le prix à 159 213,17 € HT, soit une augmentation de 1,33 % du montant initial du marché,
- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-08 « isolation – plâtrerie - peinture » conclu avec l'entreprise PERETTI, pour un montant de 6 800,46 € HT, portant le prix à 446 667,33 € HT, soit une augmentation de 1,55 % du montant initial du marché,
- APPROUVE la passation d'un avenant au marché n°2024018-13 « plomberie - sanitaires » conclu avec l'entreprise CROZE, pour un montant de 2 619,50 € HT, portant le prix à 84 362,34 € HT, soit une augmentation de 3,20 % du montant initial du marché,
- DIT que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution financière des trois avenants sont inscrits au budget municipal,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026